

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BESSY, doyen d'âge.

M. BESSY.- Nous allons commencer la séance. Nous allons d'abord procéder à l'appel nominal des membres du Conseil municipal. Vous répondrez présent à votre nom.

Monsieur Clément WAJNBERG-KOHN, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRAUD, AYOT, BALDYS, BARRIAL, BARROCA, BELLAY, BENCHENAFI, BENEUX, BESSY, BOUTERIN, BREZIA, BROCC, BRULL, DECLERCQ, DELON, DURAND, FLORES, FRAU, GAUDINO, GIBAUD, GRIMALDI, JAVERZAC, LAVIGNE, LEBAN, LECAT, LEMIRE, MIGUEL PAREDES, PELLAFIGUE, PERNELET, PLANELLES, PONS-FOLLEA, PRÉTOT, REYNAUD-SUE, ROBERT, ROUAT, SANTINI, SIREROLS, TAUPIN-MAYOR, TIVOLI, VENEL, VIENOT, VITALE, WAJNBERG-KOHN.

M. BESSY.- Avant de commencer, je vais vous lire un petit mot d'introduction.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères Istréennes, chers Istréens, chères Entressenoises, chers Entressenois, en tant que doyen d'âge, il m'appartient d'ouvrir ce Conseil municipal. C'est pour moi un honneur, mais aussi une responsabilité que d'introduire cette séance inaugurale, qui marque une nouvelle étape dans la vie de notre commune.

Au nom de l'ensemble des élus, je tiens à remercier chaleureusement les Istréennes et les Istréens, les Entressenoises et les Entressenois venus nombreux pour célébrer ce temps fort de la vie démocratique. Votre présence témoigne de votre attachement à notre ville, à ses valeurs et à la vitalité de notre engagement collectif. Ce moment n'est pas seulement une formalité institutionnelle, il incarne la continuité républicaine, le respect du suffrage universel et la confiance que vous avez accordée à celles et ceux qui auront la charge de représenter et de servir l'intérêt général.

Le Conseil municipal qui s'installe aujourd'hui va permettre l'élection de notre Maire et des adjoints qui l'accompagneront durant ce mandat. Je déclare à présent ouverte la séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour de cette séance porte principalement sur l'élection du maire et, une fois le maire élu, sur la fixation du nombre d'adjoints et l'élection des adjoints, ainsi que la lecture de la charte de l'élu local.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit désigner un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Je vous propose de désigner M. Clément Wajnberg-Kohn, benjamin du Conseil municipal, comme secrétaire de séance.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. BESSY.- Monsieur le secrétaire de séance, je vous appelle à me rejoindre.

(Applaudissements.)

M. BESSY.- Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote et du dépouillement, il est souhaitable de désigner deux assesseurs parmi nous. Après concertation avec les différentes listes, je désigne Délia Robert et Mme Taupin-Mayor comme assesseurs du dépouillement. Je vous prie, quand ce sera le moment, de venir devant l'urne.

1- **Élection du Maire**

M. BESSY.- Nous allons procéder à l'élection du Maire pour la durée du mandat du Conseil municipal. Je rappelle les principales dispositions du CGCT relatives à cette élection.

L'article L.2122-4 dispose que le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret.

L'article L. 2122-7 prévoit que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

J'invite à présent cette assemblée à me faire reconnaître les candidatures.

M. PLANELLES.- Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je propose, au nom de la liste « Istres, de toute son âme ! », la candidature de Robin Prétot au poste de Maire d'Istres.

M. BESSY.- Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Robin Prétot est l'unique candidat à cette élection. Nous allons procéder à son élection à bulletin secret.

Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, mettez votre bulletin dans l'enveloppe. Vous serez appelés, l'un après l'autre, en vous demandant d'être assez rapides dans votre déplacement, de façon à permettre un déroulement correct de la séance.

Les assesseurs, s'il vous plaît, vous pouvez regagner vos places.

Lorsque vous serez appelés à l'urne, vous montrerez correctement votre enveloppe à tout le monde et vous mettrez votre bulletin dans l'urne.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)

M. BESSY.- Je déclare le vote clos. Mesdames les assesseurs, vous ouvrez l'urne et vous vérifiez qu'il y a bien 43 enveloppes. Le compte est bon. Vous pouvez commencer le dépouillement et annoncer les résultats.

(Il est procédé au dépouillement.)

M. BESSY.- Vous donnez les résultats, s'il vous plaît.

8 bulletins blancs et 35 bulletins au nom de M. Prétot. La majorité absolue étant fixée à 22 voix et M. Prétot ayant obtenu 35 voix, je déclare Robin Prétot élu maire d'Istres.

(Applaudissements.)

J'appelle Geneviève Bernard pour qu'elle donne l'écharpe représentant l'autorité du maire. Le symbole est important.

Monsieur le Maire, si vous voulez prendre ma place et me libérer, je ne compte pas la garder.

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les officiels, ma famille, en me confiant aujourd'hui sur la responsabilité de conduire cette assemblée, vous me faites l'honneur le plus grand qu'un élu puisse recevoir, qui est celui de servir sa ville comme maire. Je mesure à la fois la gravité de ce moment, la force du mandat que les Istréennes et les Istréens nous ont donné et l'exigence qu'il fait peser sur chacune et chacun d'entre nous.

Je veux d'abord remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour la confiance qui a été exprimée à travers ce vote. Au-delà de ma personne, c'est une équipe, un projet et une certaine idée de l'intérêt général qui sont aujourd'hui portés à la tête de la Ville. Nous n'avons pas gagné un privilège ; nous avons reçu une charge, une mission, une responsabilité.

Le verdict des urnes est clair : les habitants ont voulu ouvrir une nouvelle page de l'histoire d'Istres. Ils ont exprimé un désir de renouveau, de respiration démocratique et de méthode différente. Cette confiance nous oblige à une chose : rester humbles. Humbles face à la tâche immense qui nous attend, humbles face aux attentes parfois contradictoires, humbles face à celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous ou qui ne sont pas allés voter et que nous devons convaincre par nos actes plutôt que par nos mots.

Je veux avoir en ce moment précis une pensée pour celles et ceux qui ont exercé avant nous la fonction de maire et de conseiller municipal. Je veux en particulier avoir un mot républicain pour mon prédécesseur, François Bernardini, car même si beaucoup de choses nous opposent, j'ai toujours eu le respect de sa personne et de la fonction qu'il incarnait.

Je l'ai dit dans cette campagne : je suis venu tourner une page, je ne suis pas venu la déchirer. J'ai été un enfant des politiques publiques de l'ère Siffre-Bernardini et je sais aussi ce que je dois à ce passé. Et même si je sais qu'il est révolu depuis longtemps, je veux rendre hommage à ces années d'investissement, qui s'inscrivent dans une longue lignée de maires qui nous ont précédés et d'une lignée encore plus longue qui nous suivra, car personne n'est le propriétaire éternel de cette charge. Je veux insister sur ce point : il y a eu des maires avant moi, il y en aura d'autres après. Je veux d'ailleurs en profiter pour saluer la présence des anciens maires dans la salle, en particulier Nicole Joulia, qui est présente ici, et avoir une pensée pour Michel Caillat et Jacques Siffre, qui n'ont pu être présents avec nous ce matin.

L'humilité que j'ai évoquée à l'instant est aussi celle de prendre conscience de cela : nous ne sommes qu'un maillon d'une plus grande chaîne. C'est aussi pour cela que, en ce début de mandat, j'ai voulu rendre un hommage symbolique en allant faire fleurir, dans les jours prochains, les tombes des anciens maires de la commune, à commencer par celle de Félix Gouin, ancien président du gouvernement provisoire de la République, sur laquelle je me rendrai ce matin à l'issue de ce Conseil municipal.

Une ville ne se construit jamais en un seul mandat, ni par un seul homme ou une seule femme. Des équipements, des services publics, des infrastructures existent aujourd'hui parce que d'autres, avant nous, ont pris des décisions, parfois malheureuses mais aussi parfois courageuses. Je veux le dire aussi avec la même clarté : si nous sommes ici, c'est parce que des pratiques, des modes de gestion et des manières de faire de la politique ont abîmé la confiance.

Nous ne ferons pas table rase du passé mais nous ne reproduirons pas non plus ce qui a éloigné les habitants de leur mairie. Ce que nous proposons, ce qui commence aujourd'hui, c'est un autre style de mandat, fondé sur quelques principes simples : la transparence, la proximité, l'écoute et le respect. Transparence sur l'utilisation de l'argent public, proximité dans la manière de décider, écoute dans la relation avec les administrés et respect enfin de l'opposition, des agents, de chaque Istréen, quel que soit son quartier, sa condition ou ses opinions.

Ce que nous proposerons surtout, c'est une politique de bon sens, connectée à leur réalité. C'est un projet qui s'articulera autour de quatre grandes priorités qui guideront notre action municipale. La première est la revitalisation du centre-ville, parce que notre centre-ville ne dort pas, il est en état d'urgence et son pronostic vital est engagé. Nous refusons de voir le cœur d'Istres se vider progressivement de ses commerces, de ses services, de sa vie et nous allons engager un plan inédit de reconquête de ce qui est un joyau couvert de poussière. Le centre-ville doit redevenir le lieu où l'on vient, où l'on reste et où l'on a plaisir à se retrouver, et pas simplement un endroit que l'on traverse. Redonner vie au centre, c'est redonner une âme visible à toute la ville, et c'est tout l'ambition du projet Phénix qui accompagnera la renaissance du cœur de ville.

La deuxième priorité est la fin du bétonnage et le retour de la nature en ville. Istres ne peut plus être aménagée comme si chaque parcelle libre devait devenir un programme immobilier. Nous protégerons nos espaces naturels, nous freinerons l'artificialisation des sols et nous rendrons de la place aux arbres, aux parcs et aux respirations urbaines. C'est tout le sens du grand parc de Boisgelin que nous avons proposé pendant la campagne.

Notre vision de l'aménagement urbain sera simple : la qualité sera toujours préférée à la quantité. Nous graverons dans le marbre cette vision à travers la révision générale du PLU et du PLUI que nous allons voter prochainement et demander à la Métropole, en vue de réinitialiser complètement notre politique urbaine et l'adapter à cette vision.

La troisième priorité prend ainsi tout son sens aussi, à travers un autre sujet majeur et critique que sont la santé et la lutte contre la désertification médicale. Avec seulement 13 généralistes pour 45 000 habitants, Istres est la deuxième ville du département en termes de manque de médecins. Trop d'habitants peinent aujourd'hui à trouver un médecin traitant, un spécialiste ou doivent attendre des mois pour certains rendez-vous. Nous mobiliserons nos forces, avec l'État, l'ARS (Agence régionale de santé) et les professionnels pour rendre à notre territoire des conditions d'attractivité pour les médecins et les soignants. C'est le plan Caducée que nous avons aussi présenté pendant la campagne.

Enfin, la quatrième priorité est celle de la tranquillité publique, qui demeurera préserver en assumant l'autorité. L'autorité, ce n'est ni la brutalité ni l'arbitraire ; c'est la capacité de la République ici, à l'échelle municipale, à faire respecter les règles, à protéger les plus fragiles et à garantir l'ordre. C'est une vision qui repose et qui marche sur ses deux jambes : la prévention et la répression. Nous serons fermes sur les incivilités et les atteintes à la sécurité, sur les comportements qui nuisent à la vie quotidienne des habitants. Nous soutiendrons les forces de l'ordre, la police municipale, les éducateurs, les acteurs de terrain

qui tiennent ce fil républicain. Une ville apaisée est une ville où l'autorité est claire, assumée et la même pour tous.

Ce sont là les quatre grandes priorités, comme je vous l'ai énoncé, de ce projet, qui comporte bien entendu d'autres enjeux, d'autres mesures et idées que nous avons portées pendant cette campagne. Il s'imbriquera avec d'autres dossiers existants que nous allons suivre et porter, comme le pôle aéronautique, auquel je crois et sur lequel je veillerai.

Et bien sûr, dans ce projet de mandat qui va s'ouvrir, je n'oublie pas Entressens, ce hameau paisible et tranquille dont nous préserverons l'identité singulière et que nous ferons rayonner à nouveau à travers la rénovation de sa place centrale, la place Lou Blagaire, pour en faire un point de convergence à la fois agréable et esthétique pour sa population.

Pour être mis en application et devenir concret, ce projet de mandat devra s'appuyer sur des finances saines et une vision prospective. Ce sera même le premier chantier que j'affronterai, dès lundi, puisqu'il nous faudra voter avant la fin du mois d'avril le budget de la commune. Je le dis d'emblée : il ne se fera pas l'économie d'un audit approfondi externe, à la fois impartial et précis. Je le dis aussi d'emblée : il se fera sans hausse d'impôt, car les contribuables istréens sont suffisamment accablés.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le rôle du Conseil municipal que vous représentez désormais sera central, et celui des agents de la Ville avec lesquels nous allons collaborer sera essentiel. La majorité que je conduis aura la responsabilité de proposer, de décider, de rendre des comptes. L'opposition aura la liberté, et même le devoir, de contrôler, de critiquer, de suggérer, je l'espère dans un esprit constructif. C'est ainsi que fonctionne une démocratie adulte, par la confrontation digne des points de vue et non par la mise au pas ou le mépris. J'ai trop souffert de cela pendant 12 années dans l'opposition et c'est pour cela que je proposerai aux différentes listes d'opposition de se rencontrer prochainement pour travailler ensemble cette nouvelle méthode de travail. Nous pourrions nous opposer fermement sur nos choix politiques, mais jamais nous ne devons perdre de vue que nous servons la même commune et les mêmes habitants.

Par ailleurs, et même si je m'adresserai à eux dès le début de la semaine prochaine, je veux m'adresser d'ores et déjà aux agents de la Ville pour leur dire que j'ai besoin d'eux et que, sans eux, rien ne fonctionne. Les agents municipaux font vivre chaque jour nos services publics, en rendant le quotidien des Istréens et des Entressenois plus facile : l'école, la solidarité, la propreté, la culture, le sport, la sécurité, l'état civil et toutes les démarches administratives et bien d'autres. Ils seront les partenaires indispensables du changement que nous voulons conduire.

Mais si la base de notre destin se joue ici, dans cette ville, une partie de celui-ci va se forger également à l'extérieur, au-delà de nos frontières, aux côtés des villes voisines dont je salue les maires, avec qui j'ai déjà commencé à entamer les premiers échanges en vue d'une collaboration intelligente. Mais surtout, une partie de notre avenir se joue également à la métropole, cette institution lourde, lointaine qu'il est urgent de réformer pour la remettre dans le bon sens : celui d'être une collectivité stratégique au service de ses territoires et non l'inverse.

Istres, 45 000 habitants, sous-préfecture des Bouches-du-Rhône, cinquième ville de la Métropole, prendra toute sa part à cet élan nouveau qui s'inscrit. Elle le fera dans un esprit ouvert et partenarial, indispensable à la réussite collective, mais elle le fera aussi avec la franchise et la détermination qui commanderont de défendre aussi nos intérêts vitaux. Et parce que cette Métropole ne doit pas redevenir le théâtre des rivalités entre grandes villes ou de rivalités internes à la plus grande ville, je soutiendrai la candidature d'un président de

Métropole qui soit à la fois un maire, pour en défendre la vision, mais aussi extérieur à Aix et Marseille, pour favoriser le consensus dans la gestion du pilotage de cette collectivité encore jeune. Je crois que nous allons y arriver – les premiers signes sont très encourageants de la part de l'ensemble des communes.

Si la Métropole sera le premier partenaire de notre ville, car elle en est un prolongement, je n'oublie pas aussi les relations importantes que nous allons bâtir avec le Département, la Région, mais aussi l'État. J'ai d'ailleurs commencé à échanger hier avec le sous-préfet d'Istres, pour poser avec lui les bases de ce partenariat étroit que nous allons devoir tisser.

Enfin, je veux m'adresser directement aux Istréennes et aux Istréennes, aux Entressenoises et aux Entressenois, à nos associations, nos CIQ, à nos seniors, nos jeunes, nos familles, à ces bénévoles associatifs, à nos pompiers secouristes qui nous sauvent, à ces forces de l'ordre qui nous protègent, à ces militaires auxquels je pense dans le contexte international à Istres, qui sont particulièrement sollicités ces derniers temps. Je pense aussi à nos commerçants, qui se battent et parfois désespèrent, à nos ouvriers comme à nos cadres, à nos professeurs, à nos infirmières, à ceux qui sont dans la peine et la solitude, à ceux qui sont là depuis toujours et à ceux qui viennent d'arriver dans cette ville depuis quelques petits jours, à celles et ceux qui nous ont soutenus, à celles et ceux qui ont préféré un autre bulletin, à tous ceux qui se sentent loin de la politique, je veux vous dire notre méthode : nous serons présents sur le terrain, nous accepterons la critique, nous corrigerons nos erreurs. Ce mandat ne sera pas un long monologue, mais un dialogue continu avec la population. Nous serons des élus de proximité et surtout des élus humains, par définition perfectibles.

Je ne vous promets pas de tout réussir et de tout réussir tout de suite. Nous ne sommes pas des super-héros, alors n'attendez pas de nous la perfection, mais attendez de nous du courage, celui de décider ; attendez de nous de la sincérité, celle de vous dire la vérité ; attendez de nous de la persévérance, celle de ne pas renoncer et de sans cesse essayer, essayer encore, essayer toujours. N'attendez pas de nous que l'on vous promette la lune, mais soyez certains que vous serez écoutés et considérés.

Depuis dimanche soir d'ailleurs, je reçois de très nombreuses sollicitations. Je veux dire à chacune et à chacun qui me sollicite : vous recevrez une réponse, vous serez considérés, mais j'en appelle à votre indulgence et à la patience, le temps que nous puissions être installés, même si nous allons d'ores et déjà traiter les urgences.

Le moment que nous vivons aujourd'hui engage bien plus qu'un mandat. Il engage ce que nous voulons faire pour notre ville, pour notre vivre ensemble, pour l'avenir que nous allons laisser aux jeunes générations. C'est cet esprit de transmission que j'ai souhaité illustrer, avec Geneviève Bernard qui m'a remis l'écharpe, gaulliste militante historique depuis 1983. À travers elle, c'est aussi toute l'équipe militante qui est remerciée et ce sont nos valeurs et nos convictions qui se transmettent et se partagent. Nous serons toutes et tous à la hauteur, si chaque jour nous restons fidèles à cette parole donnée, lucides sur les difficultés et déterminés dans l'action.

Istres mérite le meilleur de nous-mêmes et nous allons le lui donner. Avec vous, avec l'ensemble du Conseil municipal, avec les agents, avec nos partenaires, avec toutes celles et ceux qui aiment cette ville, je prends cet engagement : ne jamais compter nos efforts pour qu'Istres se relève, se transforme et rayonne. Maintenant que, avec cette élection et victoire, nous avons écrit l'histoire, le travail commence pour ne pas la décevoir. Oui, nous continuerons de faire gagner cette ville de toutes nos forces et, enfin, nous allons pouvoir faire briller Istres, de toute son âme. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

2- Détermination du nombre d'Adjoints (note de synthèse)

M. le Maire.- L'ordre du jour appelle à présent la détermination du nombre d'Adjoints.

Vu l'article L.2122, indice 1, du CGCT, selon lequel il y a, dans chaque commune, un maire et plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal, et vu ce même article à l'indice 2 du CGCT, le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Vu ce même article et considérant que l'effectif du Conseil municipal est de 43 conseillers municipaux, le Conseil municipal est appelé à fixer au nombre de 12 le nombre des adjoints.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

3- Élection des Adjoints au Maire

M. le Maire.- Nous allons maintenant procéder à l'élection de ces Adjoints. Je vous propose une liste d'Adjoints, qui doivent être élus au scrutin secret à la liste de la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approchera de la table de vote. Nous allons garder les mêmes assesseurs, si vous le voulez bien. Il fera constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Ensuite, nous ouvrirons l'urne et nous procéderons au dépouillement.

Je vous propose la liste d'adjoints suivante, pour la liste « Istres, de toute son âme ! » : Mme Michèle Leban, M. Jocelyn Planelles, Mme Sophie Declercq, M. Franck Baldys, Mme Aurélie Lecat, M. Adrien Bouterin, Mme Delphine Pellafigue, M. Ghislain Vienot, Mme Marion Miguel Paredes, M. Pascal Delon, Mme Bérangère Pons-Follea et M. Luc Brézia.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous allons donc pouvoir procéder au vote. Les bulletins de vote arrivent, pour éviter d'avoir à réécrire tous les noms.

Si les assesseurs veulent bien nous rejoindre, Madame Robert et Madame Taupin-Mayor.

Il n'y a pas eu d'autre liste déposée. On avait laissé un délai de 2 jours, cette semaine. On n'a pas reçu d'autres listes déposées. Vous me le confirmez ? Il n'y aura donc qu'une seule liste candidate.

Nous devons attendre deux minutes, le temps que d'éventuelles listes puissent être déposées. Après ces deux minutes, nous pourrons procéder au scrutin et au vote.

Les deux minutes sont écoulées. Il n'y a donc qu'une seule liste candidate.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)

Mesdames les assesseurs, vous pouvez procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

M. le Maire.- 43 votants : 8 bulletins blancs et 35 bulletins pour la liste « Istres, de toute son âme ! ». Je déclare donc élus Adjoints au Maire Mme Leban, M. Planelles,

Mme Declercq, M. Baldys, Mme Lecat, M. Bouterin, Mme Pellafigue, M. Vienot, Mme Miguel Paredes, M. Delon, Mme Pons-Follea et M. Luc Brézia. Félicitations.

(Applaudissements.)

M. WAJNBERG-KOHN.- A l'appel de votre nom, vous vous lèvez pour recevoir l'écharpe.

(Il est procédé à la remise des écharpes aux Adjointes élus.)

M. le Maire.- Félicitations encore aux Adjointes. Je vais leur préciser leurs délégations et je précise que, lors d'un prochain Conseil municipal, j'annoncerai également les délégations des autres conseillères municipales et conseillers municipaux de la majorité, car il est hors de question que personne ne puisse travailler. Je sais que tout le monde a hâte de mettre son cœur à l'ouvrage. Vous aurez toutes et tous des délégations, vous le savez. Nous les annoncerons lors du prochain Conseil.

Je vais déjà vous annoncer les délégations des Adjointes. Mme Michèle Leban sera Première Adjointe au Maire, déléguée à l'administration municipale, au personnel et à l'état civil.

M. Jocelyn Planelles sera deuxième Adjoint, délégué à l'urbanisme, à l'aménagement, aux grands travaux et à l'habitat, et il va revêtir une mission complémentaire car il est le président du groupe majoritaire.

Mme Sophie Declercq sera Adjointe à l'éducation, à la petite enfance, à la jeunesse et aux familles.

M. Baldys sera Adjoint au Maire au tourisme, aux événements, aux traditions et aux jumelages.

Mme Aurélie Lecat sera l'Adjointe au Maire d'Entressen et sera également déléguée à l'agriculture, à l'eau et à la souveraineté alimentaire.

M. Bouterin sera Adjoint au Maire délégué aux affaires économiques et surtout aux projets de centre-ville, au commerce et à l'artisanat.

Mme Delphine Pellafigue sera Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, des seniors, de la santé et du handicap.

M. Ghislain Vienot sera Adjoint au Maire en charge de la sécurité, de la tranquillité publique et de la prévention des risques.

Mme Marion Miguel Paredes sera Adjointe au Maire en charge des arts, de la culture et du patrimoine.

M. Delon sera Adjoint au Maire au sport, aux loisirs et à la vie associative.

Mme Pons-Follea sera Adjointe aux finances, au budget, au contrôle des gestions et la commande publique. C'est certainement celle qui va travailler le plus rapidement, car il y a un enjeu.

Enfin Luc Brézia sera Adjoint à l'environnement, à la transition écologique et à l'innovation.

4- Détermination du nombre et élections des Adjoints de Quartier (note de synthèse)

M. le Maire.- Nous allons retirer la délibération n° 2 concernant les Adjoints de Quartier car nous n'allons pas le voter. Nous verrons cela dans un temps ultérieur.

5- Lecture par le Maire de la Charte de l'élu local et remise d'une copie aux Conseillers municipaux

M. le Maire.- Nous allons maintenant procéder à la lecture obligatoire de la Charte de l'élu local. C'est un peu long mais, vous nous excuserez, c'est obligatoire.

La charte de l'élu local dit ceci, aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales – il y a 14 points :

« 1- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

2- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

8- L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9- Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10- Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

11- Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

12- Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

13- Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14- Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologiques. »

Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'ordre du jour est épuisé.

Je veux avoir un dernier mot pour celles et ceux qui nous regardent. Nous n'avons pas, dans les conditions actuelles, suffisamment de place pour avoir pu toutes et tous vous accueillir. Nous avons une retransmission dans l'auditorium et une retransmission dans la salle des mariages.

Certains nous regardent depuis chez eux. Je veux m'excuser de cette frustration qu'il peut y avoir auprès de ces Istréens et Istréennes et Entressenoises et Entressenois qui ne peuvent participer à ce moment. Mais je vais, tout de suite à l'issue de cette séance, me rendre dans la salle des mariages pour venir vous saluer, parce qu'on y tient, et vous dire que nous poursuivons cette journée d'investiture avec un hommage républicain aux morts pour la France. Nous allons, dans la foulée, déposer une gerbe au monument aux morts d'Istres et nous irons en faire autant au monument aux morts d'Entressen.

Merci encore à toutes et tous de votre présence. On va se revoir très bientôt sur le terrain ou en mairie. Je vous remercie. Ce n'est que le début.

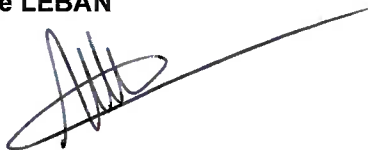
(Applaudissements.)

La séance est donc levée. J'invite les assesseurs, ainsi que le secrétaire de séance à rester pour signer le procès-verbal. Merci.

La séance est levée à 11 heures 16.

La Secrétaire de séance,

Michèle LEBAN



Le Maire d'Istres

Robin PRÉTOT

